

Arrêté du Conseil général concernant l'adhésion de la commune au Syndicat intercommunal de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL) et l'adoption du règlement général dudit syndicat, du 26 juin 2018

Le Conseil général de la commune de la Grande Béroche,

Vu le rapport du Conseil communal du 30 novembre 2018;

Vu le règlement général de commune du 11 décembre 2017;

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964 ;

Vu la loi d'application de la législation fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile du 28 septembre 2004;

Vu la loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours du 27 juin 2012;

Entendu la commission de la police du feu, de la salubrité et de la sécurité publique;

Sur la proposition du Conseil communal;

arrête

Article premier : Le règlement général du Syndicat intercommunal « Syndicat intercommunal

de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL) » du 26 juin 2018 est

adopté.

Le présent arrêté entrera en vigueur dès qu'il aura été approuvé par toutes Article 2:

les communes fondatrices.

Le Conseil communal est chargé de prendre les mesures nécessaires à Article 3:

l'exécution du présent arrêté qui sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat

à l'expiration du délai référendaire.

Au nom du Conseil général

La présidente, Le secrétaire, Nicole Vauthier

Alain Perret